

Le Canada a également fait l'objet de plaintes à une reprise.

■ Le 27 septembre 2004, les rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel ont été adoptés au sujet de la plainte formulée par les États-Unis selon laquelle certaines mesures prises par le gouvernement du Canada et la Commission canadienne du blé, de le même que certaines politiques en matière de transport des céréales au Canada, étaient contraires à l'OMC. Le régime d'exportation de la Commission canadienne du blé a été jugé conforme à l'OMC. Toutefois, certaines politiques canadiennes en matière de transport des céréales et certaines parties de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada relatives à la ségrégation du grain et à l'exigence d'autorisation de l'entrée des céréales étrangères ont été jugées contraires à l'OMC. Des précisions figurent dans le site Web sur le règlement des différends de l'OMC ([www.wto.org/french/tratop\\_fdispu\\_fdispu\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_fdispu_fdispu_f.htm)), sous les symboles WT/DS276/R et WT/DS276/AB/R. Le Canada et les États-Unis ont convenu que le Canada aura jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2005 pour mettre en œuvre les recommandations et les décisions de l'ORD.

En ce qui concerne l'amélioration du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, il convient de remarquer qu'il est permis de penser que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est un des systèmes les plus efficaces qui existent en ce moment pour régler les différends entre États souverains. Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends a donné de très bons résultats dans l'ensemble, mais des avantages appréciables pourraient être tirés de l'amélioration et de la clarification d'un certain nombre de règles et de procédures. À la Quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha, au Qatar, les membres de l'OMC avaient convenu de négocier des améliorations et des clarifications du Mémoire d'accord sur le règlement des différends avant mai 2003. Cette date butoir avait ensuite été reportée à mai 2004, et comme les membres n'avaient pas réussi à s'entendre à cette date, le Conseil général de l'OMC a convenu, en juillet, de poursuivre les négociations relatives au Mémoire d'accord sur le règlement des différends sans imposer de date limite. Les membres ont aussi convenu de poursuivre les entretiens sur la base des travaux déjà faits, ce qui comprend un texte provisoire produit par le président et des propositions formulées par les membres. Le Canada a adhéré à cette décision.

Pour faire progresser les négociations, le Canada souhaiterait que les membres définissent des priorités claires qui serviraient de base à des négociations de fond sur le nouveau texte. Les travaux que le Canada a entrepris avec d'autres membres et certaines des propositions faites par des membres individuels peuvent aider à remettre les négociations sur la bonne voie.

Le Canada a distribué des propositions visant à mieux protéger l'information confidentielle, à rationaliser le processus de sélection des groupes spéciaux et à améliorer la transparence des procédures de règlement des différends. Le Canada a aussi réuni un groupe de pays membres développés et en développement chargé de raffiner et d'élaborer un texte sur les autres grandes questions clés. En mai 2004, ce groupe a présenté à l'ensemble des membres des propositions qui ont été bien accueillies sur le déroulement des procédures de mise en conformité et des procédures à suivre dans les cas de rétorsion, sur la possibilité de renvoyer les questions en litige de l'Organe d'appel au Groupe spécial original et sur l'établissement de règles régissant la levée des mesures de rétorsion précédemment autorisée par l'ORD. Le Canada est également favorable aux clarifications et aux améliorations du Mémoire d'accord sur le règlement des différends qui élargiraient les droits des membres qui agissent à titre de tierce partie dans le processus de règlement des différends et qui régiraient la participation de non-membres à titre d'intervenants désintéressés. Le Canada demeure engagé avec d'autres membres à essayer d'obtenir un consensus sur ces questions.

## Accessions à l'Organisation mondiale du commerce

Le Canada continue de jouer un rôle actif dans le processus d'accession à l'OMC. Notre objectif est double :

- obtenir pour les exportations canadiennes de produits et de services un accès plus large, non discriminatoire et prévisible aux marchés;
- veiller à la mise en place, sur les nouveaux marchés, de régimes transparents et fondés sur des règles, ce qui contribuera à la stabilité et à la prospérité économique dans le monde.